

L'an 2016, le vendredi 23 septembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie TORDOIT, maire, suite à la convocation en date du 19 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie

Membres en exercice : 15

Membres présents 10 Procurations 3 Absents 2

Membres présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, G LECOQ, S HOTTON, F BRICOUT, A HEGO, TH WALEMME et JML TORDOIT

Procurations/ CH DELOBELLE, G BAVAY et JL ABRAHAM respectivement à S HOTTON, JM TORDOIT et TH WALEMME.

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, Mr le maire laisse la parole au Major CAFFIAUX et à l'adjudant LIENARD de la communauté de brigade d'Avesnes les Aubert-Carnières qui interviennent sur les derniers points ayant trait à la sécurité, notamment aux écoles et sur les incivilités commises sur les voitures depuis 3 mois.

Un point est également sur le réseau « Voisins Vigilants » et l'utilité de la faire vivre. Mr le maire demande à ce que chaque élus en fasse partie, charge à chacun de communiquer ses coordonnées à la brigade.

HONORAIRES TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE DU FAUBOURG

Suite à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre pour les travaux de la rue du Faubourg, il en est ressorti que deux entreprises étaient retenus pour ceux-ci à savoir :

Le lot n°1(aménagement des trottoirs et des bordures) revenait à l'entreprise DESCAMP pour un montant de 125.261,20€ttc.

Le lot n°2 (réfection de la chaussée) revenait à l'entreprise Jean LEFEVRE pour un montant de 19.200,00€ttc L'entreprise DESCAMP ayant sous-traité la réalisation des bordures avec la société HSV BETON à DURY (62156) Il convient de procéder au paiement du lot N°1 selon le détail suivant :11.274,80€ttc pour l'entreprise HSV BETON et 113.986,40€ttc pour l'entreprise DESCAMP à INCHY.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à signer les mandats relatifs à ces travaux.

SOMMES COMMUNALES EN NON VALEURS

Mr le contrôleur des finances nous informe des côtes irrécouvrables à savoir : les sommes de 193€69 et 64€10 réparties sur 6 foyers et datant pour certaines depuis 2007. Les efforts des services fiscaux pour recouvrer les sommes de ces personnes qui ont quitté la commune ont été vain et ils nous demandent de délibérer sur l'acceptation ou non de ces côtes irrécouvrables.

Après délibérations les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la mise en non-valeur de ces deux sommes.

MAITRISES D'ŒUVRES VOIRIES COMMUNALES

Dans le cadre de l'élaboration des dossiers de subventions pour la réfection des chaussées et trottoirs de la rue Victor Hugo et de l'Ange au titre de « Villages et Bourgs » du conseil départemental, il est nécessaire de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Contacté, Le cabinet Cible VRD propose ses services et fixe le montant de la rémunération à 9.200€00ht pour la rue V Hugo et 3.840€00ht pour la rue de l'Ange.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent ces propositions et autorisent Mr le maire à signer les conventions

EMPLOI D'AVENIR

Mr le maire informe l'assemblée sur le maintien de cette possibilité offerte aux communes de bénéficier de postes financés à 75 voire 85% par l'état pour un travail hebdomadaire de 35 heures par semaine pendant 3 ans. Les conditions essentielles étant d'avoir moins de 25 ans et de ne pas être titulaire du Baccalauréat. Trois postes avaient été sollicités par la commune en 2013, ils arrivent à échéance et Mr le Maire indique qu'il serait judicieux de prévoir leur remplacement. C'est à ce titre qu'il propose la création d'un contrat en Emploi d'Avenir.

Mme HOTTON intervient en demandant à ce que ce contrat ne fasse pas double emploi avec ceux souscrits par Aril Péri-scolaire et se pose la question de savoir l'avantage du Emploi d'Avenir communal plutôt que par ARIL

Mr le maire indique que le contrat communal à vocation à être utile tant à la Péri-scolaire qu'à l'école ce qui ne serait pas le cas pour un contrat Aril et qu'Aril ne pourrait garantir 35 heures de travail hebdomadaire sur le seul site de Carnières.

Après délibérations, le conseil municipal par 12 voix Pour et une Abstention décide de créer un poste d'Emploi d'Avenir

Morgane BRICOUT, qui remplit les critères énoncés se verra attribuer cet Emploi d'Avenir d'autant plus qu'elle a une expérience positive en centre de loisirs, en stage école et qu'elle possède le BAFA.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr le maire informe l'assemblée de la modification des horaires d'ouverture à venir du bureau de poste avec notamment la fermeture du samedi matin.

Mr le maire donne l'état des dépenses de fonctionnement et d'investissement à la date du jour

La séance est levée à 21h50